

Mandat pour l'utilisation de données à caractère personnel

(« je fais à la place de »)

Attention : ce document est un exemple de mandat permettant exclusivement d'encadrer la collecte et l'utilisation des données personnelles d'un usager, par un intervenant du secteur social, dans le cadre d'un accompagnement au numérique. Il n'a pas vocation à encadrer l'accompagnement de manière générale.

Je soussigné, M. ou Mme(ci-après le mandant) autorise M. ou Mme (ci-après le mandataire), professionnel de l'action sociale au sein de la Maison des Initiatives Citoyennes d'Harnes à réaliser en mon nom, mes démarches sur Internet, conformément aux dispositions des articles 1984 et suivants du Code civil.

1. Missions

Le mandataire s'engage à accomplir, au nom et pour le compte du mandant, toutes les missions suivantes ou juste les missions cochées par le mandant :

- création d'une adresse de messagerie ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de la messagerie ;
- création d'un compte personnel sur le site de la Caisse Allocations Familiales (CAF) ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de son compte personnel CAF ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant de la CAF ;
- création d'un compte personnel sur le site Pôle Emploi ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de son compte personnel Pôle Emploi ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant de Pôle Emploi ;
- création d'un compte personnel sur le site de l'Assurance Maladie en Ligne ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de son compte personnel AMELI ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant d'AMELI ;
- création d'un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale de Titres Sécurisés (ANTS) ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de son compte personnel ANTS ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant d'ANTS ;
- création d'un compte personnel sur le site impots.gouv.fr ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de son compte personnel impots.gouv.fr ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant d'impots.gouv.fr ;
- création d'un compte personnel sur le site de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et/ou des Caisses de retraite complémentaire ;
- remise à l'utilisateur des identifiants et mot de passe de mon compte personnel CNAV et/ou des Caisses de retraite complémentaire ;
- réalisation de l'ensemble des démarches en ligne relevant de la CNAV et/ou des Caisses de retraite complémentaire ;
- réalisation de Curriculum Vitae (CV) ;
- rédaction de Lettre de Motivation ;
- rédaction lettres dans le cadre de démarches administratives ;
- autres démarches administratives numériques (Demande de titre de séjour...) ;
- suppression ou mise à jour des informations me concernant lorsqu'elles ne sont plus à jour.

2. Enregistrement et utilisation des données à caractère personnel

Le mandataire ne doit collecter et enregistrer que les seules informations strictement nécessaires au regard des démarches susvisées.

Le mandataire ne doit utiliser les informations concernant le mandant que pour les seules démarches susvisées. S'il a besoin de les utiliser pour d'autres démarches, il doit au préalable en informer le mandant et en demander l'autorisation.

Le mandataire s'engage à mettre à jour puis à supprimer l'ensemble des informations relatives au mandant lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation des démarches lui incombant au titre du mandat.

3. Information et transparence

Le mandataire informe le mandant des droits dont il/elle dispose, prévus par les articles 13 à 22 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), et notamment de la possibilité de retirer à tout moment son consentement.

Le mandataire doit s'assurer que l'information a été réalisée de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible conformément aux dispositions de l'article 12 du RGPD.

Le mandataire doit informer régulièrement le mandant de toutes les actions qu'il effectue à sa place.

4. Confidentialité

Le mandataire est soumis à une obligation de confidentialité. Il ne doit en aucun cas divulguer les informations du mandant à des tiers lorsque cette divulgation n'est pas nécessaire à l'accomplissement des démarches dont il est responsable (ex. : il ne doit pas communiquer des informations concernant le mandant à son collègue de travail).

Le mandataire enregistre les informations du mandant de manière sécurisée et notamment prend toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour assurer la sécurité physique et logique de ces données.

5. Durée du mandat

Le présent mandat est accepté et consenti pour la durée nécessaire à l'accomplissement des missions du mandataire.

Le mandat prend fin lorsque la réalisation des démarches susvisées ont été accomplies, ou à tout moment si le mandant ou le mandataire décide de révoquer le mandat.

6. Responsabilités

Le mandataire est tenu d'accomplir le mandat tant qu'il en demeure chargé, et répond des dommages et intérêts qui pourraient résulter de son inexécution conformément à l'article 1991 du Code civil.

7. Signature des parties

Ce mandat est valable pour la période

Fait à Harnes, le.....

Fait à Harnes, le

Le mandant

Le mandataire